

ARRÊT DE TRAVAIL : AGIR TÔT AVEC AGESTRAS POUR FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI



Employeurs : vous avez un rôle essentiel à jouer

Un arrêt de travail prolongé peut fragiliser le Maintien Dans l'Emploi de votre salarié. Plus l'arrêt dure, plus les difficultés de reprise peuvent être importantes : perte de repères, évolution de l'état de santé, difficultés d'adaptation au poste, risque d'inaptitude...

Des solutions existent et peuvent être mises en œuvre très tôt,
avec l'appui d'AGESTRA

Pourquoi anticiper ?



Pour votre entreprise

- Préserver les compétences et l'expérience de vos salariés
- Faciliter le retour à l'emploi
- Réduire les coûts liés au recrutement et à la formation
- Limiter les absences prolongées
- Maintenir la cohésion des équipes



Pour votre salarié

- Préparer sa reprise dans les meilleures conditions
- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé
- Identifier les adaptations nécessaires à son Maintien Dans l'Emploi

Quelques signaux qui doivent vous alerter

- Arrêts de travail de courtes durées et/ou répétés
- Plaintes et/ou douleurs exprimées ou constatées
- Fatigue chronique apparente
- Fragilité émotionnelle
- Baisse de performance inhabituelle
- Isolement progressif
- Difficultés au poste remontées par votre salarié, les collègues ou constatées (TMS*, RPS*...)



N'attendez pas la reprise ou qu'il soit trop tard pour agir !

Garder le lien avec le salarié

Pendant l'arrêt de travail, il est recommandé de **maintenir un contact bienveillant avec votre salarié.**

- Prendre des nouvelles
- Maintenir le lien avec l'entreprise
- Informer le salarié des dispositifs d'accompagnement existants
- Échanger sur les perspectives de reprise lorsque cela est opportun



- Demander des informations médicales
- Exercer une pression sur la date de reprise
- Mettre le salarié en difficulté vis-à-vis de son état de santé





Si votre salarié est en arrêt ≥ 30 jours

POURQUOI ?

COMMENT ?

Rendez-vous de liaison

Temps d'échange non médical pour reprendre contact avec votre salarié, préparer au mieux son retour dans l'entreprise et l'informer des mesures et dispositifs d'accompagnement dont il peut bénéficier (visite de pré-reprise, aménagement de poste...)

A proposer pendant l'arrêt de travail, si celui-ci est supérieur ou égal à 30 jours, par courrier ou par mail

Il peut se faire en présentiel dans l'entreprise ou à distance

➤ AGESTRA peut être associé au rendez-vous

(Médecin du travail - Infirmier en santé au travail - Membre de la Cellule PDP*)

- Votre salarié peut également **être à l'origine** de la demande du rendez-vous de liaison
- Vous pouvez y associer le **référént handicap** de votre entreprise



Visite de pré-reprise

Anticiper le retour à l'emploi de votre salarié et les éventuels aménagements de poste à réaliser pour permettre une reprise sereine

A l'initiative du salarié, du Médecin traitant ou du Médecin du travail

Visite avec un professionnel de santé d'AGESTRA comprise dans la cotisation annuelle

Cellule PDP* d'AGESTRA



PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Permettre une prise en charge précoce
Maintenir les compétences acquises

Favoriser le dialogue social
Rechercher des solutions techniques organisationnelles, humaines et financières

Informez votre salarié au préalable et obtenez son accord explicite par mail

Envoyez un mail en détaillant les motivations de la demande à cellulepdp@agestra.org

Si votre salarié est en activité, avec arrêts de travail répétés

POURQUOI ?

COMMENT ?

Visite "à la demande de l'employeur"

Faire le point avec AGESTRA concernant une problématique relevée par l'encadrement, les collègues ...

Proposer un accompagnement par AGESTRA en fonction de la problématique rencontrée

Informez votre salarié sur les différents dispositifs existants (actions de prévention de la désinsertion professionnelle, mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail ...)

Informez votre salarié du motif de la demande de visite auprès d'AGESTRA

Sollicitez un rendez-vous via votre espace adhérent en expliquant les raisons de la demande



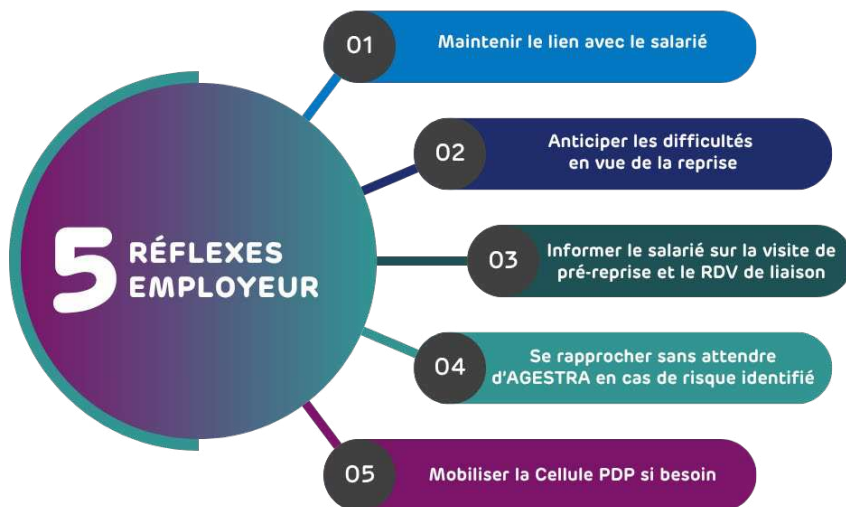
Vous pouvez également solliciter la Cellule PDP d'AGESTRA

Un doute ? Une question ?



**Contactez votre centre médical
ou la Cellule PDP AGESTR**
dès les premières interrogations

Prévenir la désinsertion professionnelle, c'est **agir ensemble** pour favoriser le Maintien Dans l'Emploi et construire des solutions adaptées à **chaque situation**. Un **accompagnement précoce** permet souvent d'éviter des situations plus complexes par la suite.



© AGESTRA - Septembre 2026
Mise en page : Service communication AGESTR

AGESTRA
Cellule PDP
03 87 69 01 10
cellulepdp@agestra.org

Retrouvez toutes nos brochures
sur www.agestra.org